

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de  
l'énergie, du climat et de la prévention  
des risques

**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

**Décision du 13/12/2024**

relative à l'avancement au 2<sup>e</sup> échelon du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle du développement durable au titre de l'année 2025

NOR : TECK2433133S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 4 décembre 2024.

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont avancés au 2<sup>e</sup> échelon du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle du développement durable, au titre de l'année 2025, les directeurs de recherche de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> échelon du développement durable suivants :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

M. CAZACLIU	(Grigore Bogdan)
M. EL FAOUZI	(Nour Eddin)
M. EL KOURSI	(El Miloudi)
Mme JULLIEN	(Agnès)

## **Article 2**

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Fait, le 13/12/2024

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels